

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CARIGNAN**

RÈGLEMENT NO 483-10-U

Règlement modifiant le règlement de zonage no 483-U

ATTENDU que la Ville de Carignan a adopté le règlement de zonage no 483-U;

ATTENDU que la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU que la Ville de Carignan désire procéder à un amendement afin d'effectuer des ajustements au règlement de zonage;

ATTENDU qu'un projet d'aménagement d'ensemble (PAE) dossier 1611_138 daté du 05-04-2018 a été présenté au CCU le 9 avril 2018;

ATTENDU que ce projet d'aménagement d'ensemble (PAE) a été entériné par le conseil municipal le 2 mai 2018, numéro de résolution 18-05-169;

ATTENDU que la modification au règlement de zonage ne concorde pas avec le PAE entériné par le conseil municipal le 2 mai 2018;

ATTENDU que des modifications au règlement de zonage sont nécessaires;

ATTENDU que les modifications visent la largeur minimale d'un bâtiment et la superficie minimale d'un lot dans la zone H-138;

ATTENDU qu'un avis de motion ainsi que le dépôt du 1^{er} projet du présent règlement ont été préalablement donnés lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 25 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE CARIGNAN DÉCRÈTE, SUJET À TOUTES LES APPROBATIONS REQUISES PAR LA LOI, CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 :

L'annexe « B », intitulée *Grilles des usages et normes* est modifiée dans la zone « **H-138** » :

- par le remplacement de l'expression « 40 » par « 25 » à la ligne *Largeur minimale* dans la section *Construction*;
- par le remplacement de l'expression « 2 000 » par « 1 900 » à la ligne *Superficie minimale* dans la section *Lotissement*.

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Patrick Marquès
Maire

Ève Poulin
Greffière

CERTIFICAT D'AUTORISATION

<i>Avis de motion et dépôt du 1^{er} projet de règlement :</i>	<i>25 juin 2020</i>
<i>Adoption du 1^{er} projet de règlement :</i>	<i>25 juin 2020</i>
<i>Avis public de l'assemblée écrite de consultation :</i>	<i>29 juin 2020</i>
<i>Assemblée écrite de consultation :</i>	<i>29 juin au 13 juillet 2020</i>
<i>Adoption du second projet de règlement :</i>	<i>15 juillet 2020</i>
<i>Avis public demande de participation à un référendum :</i>	<i>20 juillet 2020</i>
<i>Adoption du règlement :</i>	<i>19 août 2020</i>
<i>Émission du certificat de conformité de la MRC :</i>	<i>16 octobre 2020</i>
<i>Entrée en vigueur :</i>	<i>16 octobre 2020</i>
<i>Avis public/certificat de publication de l'entrée en vigueur :</i>	<i>26 octobre 2020</i>